

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

***14021028***

TRIBUNAL DE COMMERCE

10 JAN. 2014

Greffe

NIVELLES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0811.645.520

Dénomination(en entier) : **Yoot**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1457 Walhain – Chaussée de Namur, 31 boîte 5

Objet de l'acte : Augmentation de capital - Modification des statuts

D'un procès-verbal dressé par le notaire Marc Bombeeck à Walhain (Walhain-Saint-Paul) le 19 décembre 2013, il résulte que l'assemblée a pris les décisions suivantes :

1. Augmentation du capital social à concurrence de septante-deux mille euros (72.000,00 €) pour le porter de 18.600,00 euros à nonante mille six cent euros (90.600,00 €) par apport en espèces, sans émission de nouvelles actions ;

2. Souscription, constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital et de sa libération effective ;

3. Modification de l'article 5 des statuts en vue de leur mise en concordance avec les décisions prises.

- article 5 : cet article est remplacé par le texte suivant :

« Le capital social a été fixé, lors de la constitution, à dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €), et est représenté par 186 parts sociales sans valeur nominale.

Lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2013, le capital a été augmenté à concurrence de 72.000,00 euros pour le porter de 18.600,00 euros à 90.600,00 par apport en espèces, sans création de nouvelles parts. »

4. Pouvoirs conférés au notaire Marc Bombeeck en vue de la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Le notaire Marc Bombeeck

Mention : Déposé simultanément une expédition de l'acte du 19 décembre 2013 et les statuts coordonnés de la société.